

NOTE DE PRÉSENTATION BRÈVE ET SYNTHÉTIQUE DES BUDGETS COMMUNAUX

2017

(Annexe à la délibération du Conseil Municipal n°2017_29 DU 20/04/2017)

SOMMAIRE

INTRODUCTION

1) BUDGET GÉNÉRAL

A) CADRE GENERAL DU BUDGET

B) SECTION DE FONCTIONNEMENT

- a) Les dépenses et les recettes
- b) Contraintes budgétaires
- c) La fiscalité
- d) État de la dette

C) LA SECTION D'INVESTISSEMENT

- a) Vue d'ensemble
- b) Les principaux programmes et leurs financements

2) BUDGETS ANNEXES DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

A) CADRE GÉNÉRAL DES BUDGETS EAU ET ASSAINISSEMENT COLLECTIF

B) BUDGET DE L'EAU

C) BUDGET DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

INTRODUCTION

L'article L2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit désormais qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget communal.

La présente note répond à cette obligation.

Elle sera disponible sur le site internet www.aunay-sous-auneau.fr / Rubrique « Vie Municipale » / Budget

Le budget communal retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année.

Il respecte les principes budgétaires : Annualité, universalité, équilibre et antériorité.

Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée et transmis aux représentants de l'État dans les 15 jours qui suivent son adoption.

Cependant, lorsque les informations financières communiquées par les services de l'État ne sont pas disponibles avant le 31 mars, les collectivités ont le droit de voter leur budget au-delà du 15 avril dans les 15 jours qui suivent la dernière mise en ligne des dotations sur le site internet de la Direction Générale des Collectivités Locales (Dispositions prévues à l'article L1612-2 du CGCT)

Pour 2017, la mise en ligne de la dernière dotation a été effectuée le 7 avril 2017, en conséquence la date limite de vote du budget a donc été fixée au 22/04/2017.

Les budgets communaux ont été votés le 20/04/2017.

Une fois les budgets votés, le Maire, en sa qualité d'ordonnateur, est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites aux budgets, pour la période qui s'étend du 1^{er} janvier au 31 décembre de l'année civile.

1) BUDGET GÉNÉRAL

A) CADRE GÉNÉRAL DU BUDGET

Le budget est composé de 2 sections :

- La section de fonctionnement qui permet à la collectivité d'assurer « la gestion du quotidien ».
- La section d'investissement qui « prépare l'avenir ».

Les règles de la comptabilité publique imposent l'adoption des budgets locaux en équilibre contrairement au budget de l'Etat

B) SECTION DE FONCTIONNEMENT

a) Les dépenses et les recettes

LES DÉPENSES

Charges à caractère général : Dépenses relatives à l'entretien des bâtiments communaux, de la voirie, des réseaux, des écoles, du restaurant scolaire, du matériel.

Elles comprennent également les dépenses relatives aux assurances, aux frais de télécommunication et d'affranchissement, ainsi que les fêtes et cérémonies.

Charges de personnel et frais assimilés : Personnel des différents services de la commune comprenant les charges patronales.

Atténuation de produits : Attribution de compensation versée à la Communauté de Communes.

Virement à la section d'investissement (autofinancement)

Opération d'ordre de transfert entre section (Dotation aux amortissements)

Autres charges de gestion courante : Contingent d'incendie, contributions versées aux syndicats intercommunaux, indemnités des élus et les subventions accordées au CCAS et aux associations.

Charges financières (Intérêt de la dette)

Charges exceptionnelles (Provisions)

LES RECETTES

Report de l'excédent de l'exercice précédent.

Atténuation de charges (Remboursement sur rémunération du personnel)

Produits des services et du domaine : Concession au cimetière, redevance d'occupation du domaine public, facturation de la cantine scolaire.

Impôts et taxes : Taxes Foncières et d'Habitation, droits de place et de stationnement.

Dotations, subventions et participations : Dotations versées par l'État, participation des communes aux frais scolaires, participations diverses.

Autres produits de gestion courante : Revenus des immeubles et redevances.

Produits exceptionnels.

DÉPENSES	MONTANT
Charges à caractère général	288 050,00 €
Charges de personnel et frais annexes	469 250,00 €
Atténuation de produits	39 000,00 €
Autres charges de gestion courante	142 300,00 €
Charges financières	3 700,00 €
Charges exceptionnelles	198 423,49 €
Virement à la section d'investissement	53 420,00 €
Ecriture d'ordre dotation aux amortissements	2 621,51 €
TOTAL	1 196 765 €

RECETTES	MONTANT
Report excédent 2016	148 789,26 €
Atténuation de charges	0 €
Produits des services et du domaine	62 999,25 €
Impôts et taxes	532 575,00 €
Dotations, subv et participations	212 402,00 €
Autres produits	239 999,49 €
TOTAL	1 196 765 €

b) Contraintes budgétaires

Depuis plusieurs années le budget communal doit faire face :

- Au désengagement de l'État dans de nombreux domaines (exemples : création des agences postales communales, constructions des gendarmeries, des centres de secours par les collectivités, carence de l'Etat pour apporter son concours et sa capacité d'expertise dans les domaines de l'eau, de l'assainissement, de l'urbanisme et de l'environnement). Le désengagement de l'Etat impose aux collectivités l'appel aux cabinets privés et le recrutement de personnel. L'ensemble de ces facteurs implique des dépenses supplémentaires

- À l'inflation des normes d'hygiène et de sécurité de plus en plus draconiennes et coûteuses, des procédures administratives plus longues, compliquées et coûteuses.

- À la politique de redressement des comptes publics qui implique une minoration des diverses dotations de l'État sans en mesurer les conséquences (pour la gestion des communes mais également pour l'économie locale).

- À l'accroissement des charges en général pour la gestion et l'entretien de son patrimoine ainsi que la gestion des écoles (Renforcement des effectifs du personnel pour la gestion de la restauration scolaire notamment).

Ces dernières années le budget communal est impacté également par l'augmentation de la participation au contingent départemental du service d'incendie et de secours. Voir tableau ci-dessous :

2000	2001	...	2012	2013	2014	2015	2016	2017
25 830,00 €	26 609,00 €		52 867,00 €	52 927,00 €	53 400,00 €	53 384,00 €	53 362,00 €	53 600,00 €

Soit une hausse totale de 108 % depuis l'année 2000 (Hausse totale de 45% sur les 10 dernières années)

L'intégration de la commune dans la Communauté de Communes de la Beauce Alnéoïse n'a pas permis d'obtenir des recettes susceptibles de compenser les pertes de dotation (seule une dotation de solidarité communautaire a été versée en 2016). La nouvelle Communauté de Communes des Portes Euréliennes d'Île de France a été sollicitée pour envisager la révision de l'attribution de

compensation versée et pour demander la mise en place d'une dotation de solidarité communautaire. Cet effort de solidarité sera indispensable pour permettre aux communes membres de conserver quelques marges de manœuvre dans leur gestion.

Le tableau ci-après révèle la baisse des dotations de l'État qui est une contrainte pour la gestion de la commune. Il est demandé à la commune de faire plus avec moins de recettes.....

	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
D.G.F	157 632,00 €	159 590,00 €	164 895,00 €	165 436,00 €	162 665,00 €	163 448,00 €	162 394,00 €	154 230,00 €	137 726,00 €	120 456,00 €	114 482,00 €
F.D.P.T.P	23 978,71 € (2006)	11 989,35 € (2007)*	19 934,23 € (2008)	- € (2009)	1 021,52 € (2010)	9 897,12 € (Solde 2004 à 2006)	- €	- €	- €		
D.N.P	40 757,00 €	44 830,00 €	18 069,00 €	9 035,00 €	- €	6 560,00 €	7 460,00 €	8 952,00 €	10 742,00 €	12 890,00 €	15 468,00 €
D.S.R	17 648,00 €	19 241,00 €	18 654,00 €	16 571,00 €	16 964,00 €	18 381,00 €	19 322,00 €	21 019,00 €	22 288,00 €	23 716,00 €	26 479,00 €
TOTAL	240 015,71 €	235 650,35 €	221 552,23 €	191 042,00 €	180 650,52 €	198 286,12 €	189 176,00 €	184 201,00 €	170 756,00 €	157 062,00 €	156 429,00 €

Dotation Globale de Fonctionnement

Fonds Départemental de Péréquation de la Taxe Professionnelle

Dotation Nationale de Péréquation

Dotation de Solidarité Rurale

D.G.F + F.D.P.T.P. + D.N.P. + D.S.R.

Afin de limiter les charges de fonctionnement, des actions permettant de réaliser des économies sur la gestion de l'énergie électrique et la modification de ses abonnements téléphoniques notamment ont été engagées.

Toutes les autres pistes permettant de limiter les charges de fonctionnement sont étudiées.

Compte tenu du contexte très défavorable, les capacités d'autofinancement pour la section d'investissement se trouvent limitées et la commune n'a pas d'autre choix que de faire appel aux recettes de la fiscalité locale : Taxe d'Habitation, Taxe Foncière sur les propriétés bâties et non bâties.

c) La fiscalité

Pour l'année 2017, il a été décidé d'augmenter les taux des impôts locaux de 1,5 %.

IMPOT	BASES PREVISIONNELLES	TAUX 2017	PRODUIT
Taxe d'habitation	1 155 000 €	17,21 %	198 776 €
Taxe Foncière Propriétés bâties	878 100 €	31,72 %	278 533 €
Taxe Foncière Propriétés non bâties	166 200 €	32,97 %	54 796 €
TOTAL			532 105 €

FISCALITÉ DES ENTREPRISES :

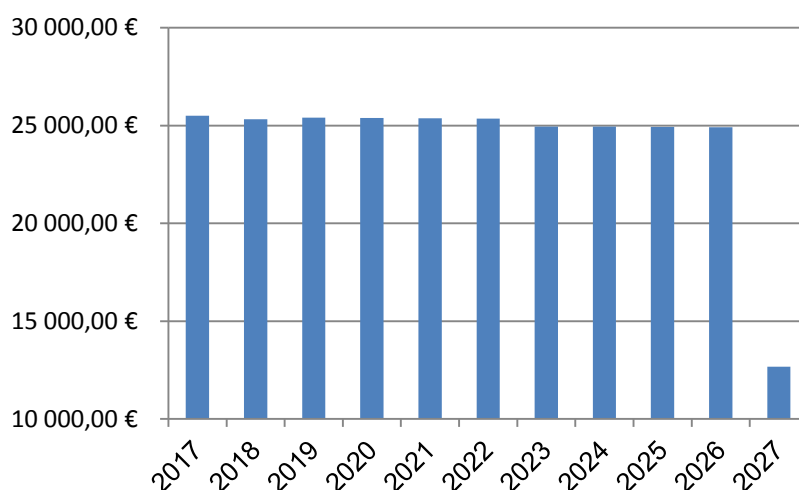
C'est la Communauté de Communes des Portes Euréliennes d'Ile de France qui perçoit toute la fiscalité des entreprises du territoire de la communauté.

d) État de la dette

Au 31/12/2016, le capital restant dû sur le budget général était de 245 920,71 €, comprenant notamment la somme de 238 656,84 € relative au prêt ayant permis de compléter le financement de la construction du restaurant scolaire.

Ce prêt sera soldé en 2027. L'annuité totale qui sera réglée en 2017 est de 25 493,97 € (Capital + Intérêts)

ÉVOLUTION DES ANNUITÉS DE LA DETTE COMMUNALE



C) LA SECTION D'INVESTISSEMENT

a) Vue d'ensemble

DÉPENSES	MONTANT	RECETTES	MONTANT
Immobilisations incorporelles	7 600,00 €	Excédent de fonctionnement capitalisé	163 496,86 €
Subventions d'équipement	4 900,00 €	Dotations	52 499,63 €
Immobilisations corporelles	28 358,14 €	Subventions	174 059,00 €
Immobilisations en cours	39 000,00 €	Emprunt	58 000,00 €
Remboursement capital emprunts	22 200,00 €	Cession immobilisation corporelle	5 000,00 €
Déficit 2016 reporté	151 813,86 €	Virement de la section de fonctionnement	53 420,00 €
		Écriture d'ordre amortissement immobilisations	2 621,51 €
TOTAL	509 097,00 €	TOTAL	509 097,00 €

b) Les principaux programmes d'investissement

Ont été inscrits en 2017, indépendamment des crédits reportés de l'année 2016 et l'affectation du résultat :

- Le remboursement du capital de la dette.
- Les crédits pour des achats de terrains et de l'immeuble 6 rue de la Bassine.
- Des travaux de bâtiment.
- L'achat de matériel de bureautique, de mobilier, de matériel divers ainsi que des livres pour la bibliothèque.
- Un crédit complémentaire pour l'étude de la phase 3 du site du Coteau des Fourneaux.
- L'extension de l'éclairage public sur le RD 130 Route de la Gare.
- Les travaux de maçonnerie dans les écoles.
- La rénovation des locaux du foyer communal.
- Un programme de voirie.
- Une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'église.
- Les travaux d'accès à la Mairie.

Des demandes de subventions ont été adressées à la Préfecture et au Conseil Départemental pour plusieurs programmes. Les dépenses seront engagées après obtention des accords de financement.

2) BUDGETS ANNEXES DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

A) CADRE GÉNÉRAL DES BUDGETS EAU ET ASSAINISSEMENT COLLECTIF

La gestion de la production et de la distribution de l'eau potable ainsi que la gestion de l'assainissement collectif sont confiés à la Société VEOLIA dans le cadre de deux contrats de délégation de service public qui arrivent à échéance le 31/12/2017.

La collectivité réfléchit actuellement à la mise en place de nouveaux contrats pour 2018.

Les contrats d'affermage avec le délégataire impliquent que celui-ci assure la gestion totale du service (Distribution de l'eau, gestion technique des installations, des canalisations, de la station d'épuration et de la facturation). La commune reste propriétaire des immobilisations et assure les investissements importants (Renforcement des réseaux, travaux à la station de déferisation par exemple).

Les services de l'eau et de l'assainissement sont des services publics de type industriel et commercial ce qui implique que les redevances doivent couvrir l'ensemble des dépenses.

Comme le budget général, les budgets annexes de l'eau et de l'assainissement collectif sont votés en équilibre. Ils sont composés d'une section d'exploitation et d'une section d'investissement.

B) LE BUDGET DE L'EAU

Pour lui permettre d'assurer le financement de ses investissements la commune perçoit une participation des usagers au tarif de 1,20 € le m3.

Par ailleurs, pour la sécurité au niveau de la production, la commune adhère au SIAEPRAS et participe au financement de ce syndicat dans le cadre d'un fonds de concours au tarif de 0,04 € le m3.

Le budget 2017 prévoit :

- Un autofinancement de 54 390 € pour la section d'investissement.
- Les crédits reportés de 2016 concernant les travaux rue Jacques Sevestre.
- Les travaux de renforcement du réseau d'eau potable desservant la rue de Bretonvilliers.
- Les écritures d'ordre pour l'amortissement des immobilisations et des subventions.
- Les écritures d'ordre pour la récupération de la TVA.
- Le remboursement de la dette (Capital + intérêts).
- La recette et la dépense relatives au SIAEPRAS.
- Le produit de la redevance municipale.
- La dépense prévisionnelle relative aux honoraires pour une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage en vue de prévoir la fin du contrat de délégation de service public qui arrive à échéance le 31/12/2017.
- Les dépenses consacrées à la protection de l'entrée du château d'eau et la réalisation d'un caillebotis à la station de déferisation pour la sécurité du personnel pourront être engagées après la consultation relative au renforcement du réseau d'eau potable de la rue de Bretonvilliers

Ce budget intègre en outre les reports des résultats de l'exercice 2016 ainsi que l'affectation du résultat au compte 1068.

SECTION D'EXPLOITATION

DÉPENSES	MONTANT
Charges à caractère général	8 000,00 €
Autres charges	7 999,07 €
Charges financières	6 167,55 €
Virement à la section d'exploitation	54 390,00 €
Ecriture d'ordre dotation aux amortissements	31 314,38 €
TOTAL	107 871,00 €

RECETTES	MONTANT
Report excédent 2016	27 857,02 €
Vente de produits et service	58 799,85 €
Autres produits	5 000,00 €
Ecriture d'ordre amortissement des subventions	16 214,13 €
TOTAL	107 871,00 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

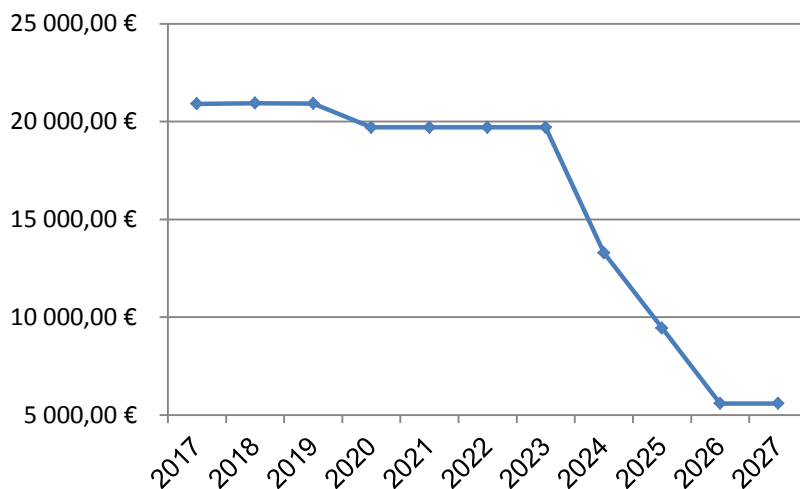
DÉPENSES	MONTANT
Déficit 2016 reporté	51 546,85 €
Immobilisations corporelles	11 361,02 €
Opération d'équipement	98 334,00 €
Remboursement capital emprunts	15 000,00 €
Autres immobilisations financières	16 389,00 €
Ecriture d'ordre amortissement des subventions	16 214,13 €
Opérations patrimoniales	1 840,00 €
TOTAL	210 685,00 €

RECETTES	MONTANT
Excédent de fonctionnement capitalisé	35 961,85 €
Subventions	52 560,77 €
Immobilisations corporelles	16 389,00 €
Autres immobilisations	18 229,00 €
Virement de la section d'exploitation	54 390,00 €
Ecriture d'ordre amortissement des immobilisations	31 314,38 €
Opérations patrimoniales	1 840,00 €
TOTAL	210 685,00 €

ÉTAT DE LA DETTE DU BUDGET DE L'EAU :

Au 31/12/2016, le capital restant dû sur le budget de l'eau était de 155 988,31 €, correspondant à 5 emprunts en cours de remboursement, contractés pour compléter le financement de différents programmes de renforcement des réseaux. L'annuité qui sera réglée en 2017 est de 20 910,13 € (Capital + Intérêt).

ÉVOLUTION DES ANNUITÉS DE LA DETTE DU BUDGET EAU



C) BUDGET DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Pour lui permettre d'assurer le financement de ses investissements la commune perçoit une participation des usagers au tarif de 0,39 € le m3.

La commune adhère au SIREB pour la gestion des boues de station. La participation demandée aux usagers est de 0,45 € le m3.

Le budget 2017 prévoit :

- Un autofinancement de 6 359 € pour la section d'investissement.
- Une provision de 82 970 € pour les travaux d'extension du réseau.
- L'assainissement du lotissement de la rue Jacques Sevestre pris en charge par le lotisseur dans le cadre de la PVR.
- Les écritures d'ordre pour l'amortissement des immobilisations et des subventions.
- Le remboursement de la dette (Capital + intérêts).
- La dépense et la recette relatives au SIREB.
- En recettes : Les produits attendus au titre de la redevance communale, la participation à l'assainissement collectif et la prime de l'Agence de l'Eau sur le fonctionnement de la station d'épuration.
- La dépense prévisionnelle relative aux honoraires pour une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage en vue de prévoir la fin du contrat de délégation de service public qui arrive à échéance le 31/12/2017.
- Le report des résultats de l'exercice 2016 ainsi que le reversement de la somme de 220 000 € au budget général.

SECTION D'EXPLOITATION

DÉPENSES	MONTANT
Charges à caractère général	8 000,00 €
Autres charges	30 000,00 €
Charges financières	496,98 €
Charges exceptionnelles	220 000,00 €
Virement à la section 'exploitation	6 359,00 €
Ecriture d'ordre dotation aux amortissements	39 576,02 €
TOTAL	304 432,00 €

RECETTES	MONTANT
Report excédent 2016	229 619,55 €
Vente de produits et service	27 478,93 €
Subvention d'exploitation	4 000,00 €
Autres produits	17 550,00 €
Ecriture d'ordre amortissement des subventions	25 783,52 €
TOTAL	304 432,00 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

DÉPENSES	MONTANT
Immobilisations corporelles	95 999,00 €
Remboursement capital emprunts	1 299,48 €
Opérations patrimoniales	2 172,00 €
Ecriture d'ordre amortissement des subventions	25 783,52 €
TOTAL	125 254,00 €

RECETTES	MONTANT
Excédent reporté 2016	72 321,31 €
Subventions	2 654,00 €
Opérations patrimoniales	2 171,67 €
Virement de la section d'exploitation	6 359,00 €
Ecriture d'ordre amortissement des immobilisations	39 576,02 €
Autres immobilisations	2 172,00 €
TOTAL	125 254,00 €

ÉTAT DE LA DETTE DU BUDGET DE L'ASSAINISSEMENT :

Au 31/12/2016 le capital restant dû sur le budget de l'assainissement collectif était de 12 291,29 € correspondant au prêt contracté pour les travaux d'extension du réseau rue du Grand Mont.

L'annuité qui sera réglée en 2017 est de 1 698,96 €. Ce prêt sera soldé en 2025.

